

Séance du mardi 8 septembre 2009

~~~~~

L'an deux mille neuf, le huit septembre à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président d'après les convocations en date du 28 août 2009.

Présents : MARTIN Jean-Michel, VARANCEAU Jean-Luc, VITRY Jean, Jean-Michel VICENTY, THOUARD Geneviève et ROUDIER Patrick.

Absents excusés : BEGEY Jean-Marie et MOYSAN.

Invité présent : Didier HAY

M. Jean VITRY a été élu secrétaire de séance

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1. Résultat de l'expertise de la tondeuse Iséki**
- 2. Travaux en commun**
- 3. Modifications budgétaires**
- 4. Questions diverses**

=====

Monsieur le Président fait observer une minute de silence en la mémoire de Madame Sylvie PERAT, maire de la commune de Migron, vice-présidente du SIVOM décédée le 20 août 2009 puis ouvre la séance.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2009, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Résultat de l'expertise de la tondeuse Iséki**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la suite à la proposition faire à Monsieur FAURE Félix de la reprise du tondeur à 8 000 € TTC, il a donné sa réponse à l'expert. Il ne souhaite pas indemniser à plus de 5 400 € TTC.

Considérant qu'il y a escroquerie à l'assurance, à son client, que la profession s'en trouve discréditée, le comité syndical n'accepte pas cette proposition. Monsieur LE BOT, expert au cabinet Pierre TURGNÉ doit adresser le dossier complet dans le courant de ce mois.

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à ester en justice par l'intermédiaire de l'assurance SMACL.

### **2- Travaux en commun**

*- sur la commune de Villars les bois*

Besoin d'un agent supplémentaire pendant 2 jours pour le nettoyage de la fontaine de Font Robert.

*- sur la commune du Seure*

Besoin d'un agent supplémentaire pendant 1 semaine pour boucher des trous sur les chemins communaux avant le début des vendanges. Il est convenu que Dominique FAYS, l'agent de Villars les Bois sera a disposition à partir du 15 septembre 2009.

A prévoir également un travail pour Jean-Noël COUSIN, agent de Migron qui devra réparer la porte du garage du logement communal.

- sur la commune de Migron

Aucune demande particulière.

### **3- Modifications budgétaires**

Afin de mandater les factures concernant les dépenses liées au décès de Madame Sylvie PERAT, maire de Migron, à savoir :

- gerbe de fleurs pour un montant de 150 € auprès des Ets PESET de Matha
- parution d'un avis d'obsèques pour un montant de 132,76 € auprès du journal Sud-Ouest

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2009 :

| <i>Désignations des articles</i> |                             | <i>Crédits suppl. à voter</i> |                 |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|
| <i>N°</i>                        | <i>Intitulés</i>            | <i>Dépenses</i>               | <i>Recettes</i> |
| 6232                             | Fêtes et cérémonies         | 150,00                        |                 |
| 6231                             | Annonces et insertions      | 133,00                        |                 |
| 7474                             | Participations des communes |                               | 283,00          |
|                                  | <b>Totaux</b>               | <b>283,00</b>                 | <b>283,00</b>   |

Monsieur le Président invite le comité syndical à voter ces crédits supplémentaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **4- Questions diverses**

Néant

Prochaine réunion : le mercredi 07 octobre 2009 à 19h00 à Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*